

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 FEVRIER 2011.

L'an deux mille onze, le dix neuf du mois de février à treize heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M Michel BRUNET, Maire.

PRÉSENTS : MM BRUNET Michel, SALLIÈRE Robert, OLIVIER Pascal, BARBONI Vincent, MATHIEU Thierry
ABSENTS EXCUSES : MOREAU Alexandre, De CHALENDAR Marguerite, HAMELIN Céline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BARBONI Vincent.

ORDRE DU JOUR

- Municipalité
- Personnel communal
- Travaux AEP
- Questions diverses.

Ouverture de la séance : 14 heures

MUNICIPALITE

Consécutivement à la démission de Monsieur Alexandre Moreau de ses fonctions de Premier Adjoint, le Conseil Municipal conformément aux dispositions du CGCT :

Procède à l'élection de Monsieur Robert SALLIERE au poste de premier adjoint à l'unanimité.

Procède à l'élection de Monsieur Pascal OLIVIER au poste de second adjoint à l'unanimité.

Le Maire indique qu'il sera donné délégation, conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 et sans préjudice des articles L.2122-31 et L.2122-32, de signer tous actes, à l'exclusion des décisions que le Maire prend par délégation du conseil Municipal à Monsieur Robert SALLIERE, qu'il sera donné délégation pour la gestion et le suivi de l'emploi du temps du personnel technique à Monsieur Pascal OLIVIER.

PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16 novembre 2007 créant un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Anthony VESCO né le 07 avril 1979 à Rives (38) adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011.

Monsieur Anthony VESCO est classé au 5^{ème} échelon, Indice Brut 303 Indice Majoré 300 avec une ancienneté de 14 mois.

Monsieur Anthony VESCO est soumis au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré de porter la rémunération de Madame Marie Christine MOLLARET, adjoint administratif, à l'indice Brut 303 Majoré 300 égale à 17.5/35^{ème} et de lui allouer de fait une augmentation de salaire mensuelle de 102.90 €

TRAVAUX AEP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire ou le premier adjoint d'entreprendre toute démarches en vue de l'obtention de subventions pour des travaux de protection des captages d'eau potables évalués dans un avant projet sommaire à 18500 €.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de conseil au percepneur d'un montant de 269 ,95 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Après un rapide débat le Conseil Municipal décide de mettre à l'ordre du jour l'examen de certains points du règlement du PLU.

Lors d'une interruption de séance, l'attention du Conseil Municipal est attirée par un particulier sur la difficulté de se procurer du bois de chauffage à un prix « raisonnable ». Entendue la requête de l'intéressé le conseil municipal étudiera cette question.

La séance est levée à 16 heures 00

Le secrétaire de séance
Vincent BARBONI

Vu pour affichage le 28 février
Le Maire
Michel BRUNET

